
Réouverture de GESTIM et modalités relatives à la date d'échéance des claims et à leurs renouvellements

Cet avis est en lien avec la fermeture du site web GESTIM le 22 février 2024.

Prendre note que l'ouverture planifiée de la plateforme GESTIM est prévue pour le **1^{er} mars 2024 à 9h00**.

Désignation

Pour les claims dont le délai de publicité se terminait pendant la fermeture, les terrains de ces claims seront disponibles pour désignation dès l'ouverture du système, soit à compter de **1^{er} mars 2024 à 9h00**.

Renouvellement

En raison des inconvénients occasionnés par la fermeture de la plateforme GESTIM pendant plusieurs jours et de l'impossibilité pour les titulaires de claims d'effectuer leur demande de renouvellement, les claims venus à échéance pendant la période de fermeture, soit entre le 22 février et le 1^{er} mars 2024, verront leur période de validité être **suspendue jusqu'au 2 mars 2024** inclusivement.

Par exemple, un titulaire de claim dont la date d'échéance était le 23 février 2024, verra cette date être repoussée au 2 mars 2024.

Cette mesure exceptionnelle de soutien pour les titulaires de claims s'applique en vertu des pouvoirs discrétionnaires de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Elle permettra aux titulaires de claims ayant été impactés de la fermeture de GESTIM de préserver leurs titres et d'effectuer leur demande de renouvellement dans les délais prescrits.

Cette suspension ne s'applique toutefois pas aux claims déjà suspendus ou en renouvellement et elle n'est pas rétroactive.

Le titulaire qui ne souhaite pas la suspension de la période de validité de ses claims ou d'une partie de ses claims doit demander la levée de la suspension au Centre de services des mines, par courriel, à l'adresse services.mines@mrnf.gouv.qc.ca, et ce, dans les dix jours ouvrables suivant la réception du présent avis.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le Centre de services des mines au services.mines@mrnf.gouv.qc.ca.